Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 4 octobre 2016 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, Maire,

Date de convocation : 26/09/2016

Nombre de conseillers en exercice: 15 présents: 13 Absents excusés: 2

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Martine LAFFAY, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.

Absents excusés: Odile PINTURIER, Jean LESQUIR a donné pouvoir à Jean François TAILLANDIER.

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.
- Droit de Préemption Urbain, nous n'avons pas reçu de dossier.
- 1- Comptabilité, décision modificative n° 1 du budget :

Le maire invite Frédéric Millet à présenter ce dossier. M. Millet propose la décision modificative suivante :

. Section d'investissement, dépenses d'investissement :

Chapitre 21 – article 2152 – opération n° 397 travaux COCA, en plus : 89 314 €
Ch.204 – article 2041581 – opération n° 397, fonds de concours au SIEL, en plus : 74 350 €
Ch.204 – article 2041581 – opération n° 397, fonds de concours à la CALF en plus : 15 000 €

Ch. 204 – article 2041581 – opération n° 401, fonds de concours à la CALF pour

la voirie communale d'intérêt communautaire, en plus : 16 894 €

<u>Total des nouvelles dépenses d'investissement</u> : <u>195 558 €</u>

. Section d'investissement recettes :

Chapitre 13 - article 1323 - opération n° 397, travaux COCA, subvention du département, en plus : 67 960 €
Chapitre 13 - art. 13258 - opération n° 380 (chauffage école cantine), Subvention SIEL en plus : 3 540 €
Chapitre 13 - art. 1321 - opération n° 393 terrain multisport, subvention du ministère, en plus : 6 924 €
Chapitre 13 - art. 1323 - opération n° 393, terrain multisport subvention du département, en plus : 6 178 €
Chapitre 16 - art. 1641 - emprunt 110 956 €

Total des nouvelles recettes d'investissement : 195 558 €

2 - Montant du fonds de concours concernant les travaux à réaliser en 2017 sur la voirie de la commune d'intérêt communautaire et durée d'amortissement :

Le maire rappelle au conseil les travaux qui seront réalisés en 2017 sur la voirie de la commune d'intérêt communautaire (délibération n°5 du 6 septembre 2016).

La commune dispose d'une « enveloppe investissement » au sein du budget de la Communauté d'Agglomération Loire Forez pour la réalisation des ce travaux. Cependant, il est possible de compléter cette enveloppe voirie avec un fonds de concours prélevé sur le budget communal. Ce fonds de concours ne peut excéder 50 % du montant net des travaux, lequel s'élève à 16 893.77 € (montant net = le montant TTC des travaux duquel on déduit le FCTVA et la subvention du département

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'attribuer un fonds de concours à la CALF pour la somme de 16 893.77 € (pour le programme de travaux 2017 sur la voirie d'intérêt communautaire).
- d'amortir ce fonds de concours en dix années.
- 3 Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 pour les travaux du contrat COCA (Rue centrale : du carrefour rue des Bessonnes au carrefour chemin du Suc) :

Le maire rappelle les délibérations déjà prises et approuvant les travaux du contrat COCA estimés à 176 001 € H.T. pour l'aménagement de la Rue Centrale, en vue d'améliorer la sécurité à l'intérieur de l'agglomération. Lors de cette opération, il est également prévu de reprendre divers réseaux, nous travaillerons en concertation avec les différents concessionnaires (suivant leur domaine de compétence).

Pour les réseaux : électricité, téléphone, éclairage public, la commune participera à leurs frais par l'intermédiaire de fonds de concours.

Le maire propose au conseil municipal de solliciter une aide exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur (enveloppe du sénateur M. Vincent) pour les travaux financés par la commune.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur (enveloppe du sénateur M. Vincent) pour leurs réalisations évaluées à 176 001 € Hors taxes (non compris divers frais tels que honoraires, coordinations sécurité, fds de concours).

4 - Groupement de commandes relatif aux travaux rue centrale (Convention, Commission d'Appel d'Offre du groupement) :

Afin de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez pour le lancement et la passation d'un marché ayant pour objet la réalisation de travaux d'assainissement et de voirie avec gestion des eaux pluviales intégrée, Rue Centrale à Saint-Georges-Haute-Ville.

La création de ce groupement de commandes nécessite la passation d'une convention constitutive entre les différentes parties, c'est pourquoi il est proposé de créer un groupement de commandes avec la CALF. Cette dernière sera par ailleurs le coordonnateur dudit groupement de commandes.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention afférente à la création de ce groupement et de désigner le représentant et son suppléant de la commune de Saint-Georges-Haute-Ville (parmi les membres à voix délibérative de la CAO de la commune de Saint-Georges-Haute-Ville) pour la **C**ommission d'**A**ppel d'**O**ffres spécifique à ce groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- désigne, à l'unanimité, parmi les membres à voix délibérative de la CAO de la commune de St-Georges-Haute-Ville, M. Jean-Michel CHATAIN, en qualité de représentant et M. Frédéric MILLET en qualité de suppléant, pour la CAO spécifique de ce groupement de commande.

5 - Avis du conseil municipal sur le schéma de mutualisation proposé par la Communauté d'Agglomération Loire Forez :

Selon la loi communes et communautés doivent élaborer ensemble un schéma de mutualisation des services. La CALF nous a transmis le schéma de mutualisation dans sa version aboutie, elle nous demande de l'examiner dans son ensemble, pour avis, par le conseil municipal de chacune des communes membres. Ce schéma de mutualisation reprend l'ensemble du travail réalisé depuis bientôt 2 ans. Les communes ont été associées à son élaboration.

Le maire présente ce schéma de mutualisation et ses actions pour les dix thèmes retenus : Commande publique/assistance juridique, systèmes d'information, moyens techniques, ingénierie technique (bureau d'études VRD), bâtiment /patrimoine, foncier, urbanisme règlementaire (Accueil et ADS : actes liés à l'application du droit des sols), secrétariat de mairie – direction générale, eau / assainissement, Archives.

Ces actions concernent parfois l'ensemble des communes membres, plus souvent certaines d'entre elles ; la communauté d'agglomération en est généralement partie prenante mais il peut également s'agir de mise en commun de moyens de plusieurs communes entre elles. Ce document encadre l'ensemble des projets. Il a vocation à en assurer la cohérence et à les rendre possibles. Toutefois, il est important de rappeler que chacun de ces projets ne concerne que les communes qui souhaitent s'y engager.

Plusieurs formes de mutualisation : service commun (exemple comme celui de l'ADS, qui existe déjà), animation territoriale, plateforme de services. Des précisons telles que : objectifs, missions, calendrier, modalités financières, localisation sont apportées sur chacun des services proposée, que ce soit un service commun, une plateforme de services, une animation territoriale.

Le maire invite le conseil à délibérer pour avis à donner sur ce schéma.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable au schéma de mutualisation de la CALF.

6 - Courrier de l'école sollicitant une participation de la mairie pour le projet de classes transplantées (sorties scolaires prévues au 1^{er} semestre 2017) pour les enfants de l'école de la commune :

Le maire donne lecture du courrier de la directrice de l'école de la commune nous informant du projet de classe transplantée de l'ensemble de l'école. Ce projet est très intéressant mais il a un coût important :

150,37 € par élève pour les grands, 97,10 € par élève pour les plus jeunes. Afin de limiter son impact sur les familles, le Sou des écoles financera 40 % du projet, ce qui ramène le coût à charge des familles pour les grands à 90,23 € et à 58,26 € pour les plus petits. L'école sollicite une participation de la mairie à hauteur de 15 € ou 16 € par élève pour diminuer le coût restant à la charge des familles. La participation totale sollicitée par l'école auprès de la mairie est de 2 370 € ou 2 528 €.

Le maire invite le conseil municipal à délibérer au sujet de cette demande de participation.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter de participer au projet de classe transplantée de l'école de St Georges Haute Ville pour un montant de 16 € par enfant partant.
- s'engage à inscrire cette dépense en section de fonctionnement du budget 2017.
- 7 Courriers d'une association sollicitant l'utilisation de salles communales pour des activités :

 Le maire informe le conseil des courriers de l'association Jeunesse et Loisirs de la commune.

 Elle sollicite l'utilisation de salles communales (salle des associations et salle d'évolution de l'école maternelle) pour ses activités : « pilates » le mardi soir et yoga le mercredi soir.

 Le maire propose après discussion avec les adjoints :
 - . de répondre favorablement aux demandes de cette association et de ne pas fixer de tarif pour l'instant, car d'autres associations bénéficient également de salles communales pour leurs activités et aucun tarif n'a été fixé.
 - . de créer une commission communale pour engager une réflexion sur l'utilisation des salles communales par toutes les associations.

Après délibération, le conseil municipal,

- . décide à l'unanimité (après votre à mains levées, 13 voix pour, M. D. Chambon, n'a pas pris part à la décision car il est président de l'association Jeunesse et Loisirs), d'accepter que l'association Jeunesse et Loisirs utilise les deux salles demandées pour ses activités « pilates » et yoga.
- désigne, à l'unanimité, les membres de la commission communale créée en vue de règlementer l'utilisation des salies communales, ces membres sont : le maire, Hervé DUQUESNE, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean-Pierre GACHET et Odile PINTURIER.
- A la suite de cette délibération, M. Jean-Pierre GACHET communique une information au sujet des dossiers de demandes de subventions déposés en mairie par les associations de la commune. Le formulaire de demande n'a pas été modifié. Une date butoir pour rendre le dossier sera indiquée et quelques jours avant cette date (environ 15 jours ou 1 semaine avant) si l'association n'a pas déposé son dossier elle sera relancée. Lors de la réunion annuelle des associations une précision sera donnée concernant le type d'activité qu'il est possible d'indiquer sur le dossier de demande de subvention.
- 8 Rapport annuel d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération Loire Forez :

Le maire présente ce rapport d'activités. Après délibération, le conseil municipal prend acte de la présentation de celui-ci.

9 - Avis du conseil municipal à la suite d'une demande de repas végétarien à la cantine scolaire :

Le maire fait part au conseil municipal du courrier d'un parent d'élève nous sollicitant pour que pour son enfant scolarisé à l'école de la commune puisse bénéficier de repas végétariens à la cantine scolaire. Après contact avec le restaurant scolaire le maire précise que la préparation d'un repas végétarien implique de respecter l'équilibre nutritionnel (comme pour les autres repas servis). Ce sera aussi une charge de travail supplémentaire. La cantine scolaire n'a pas pour l'instant l'obligation de proposer un menu végétarien. Le maire invite le conseil municipal à délibérer, au sujet de cette demande.

Après discussion, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'émettre à un avis défavorable à la demande de ce parent d'élève sollicitant un repas végétarien, à la cantine scolaire, pour son enfant.

- Le conseil municipal est informé:

- . Désignation des conseillers communautaires : la communauté d'agglomération dont notre commune fait partie aura un nouveau périmètre au 1^{er} janvier 2017. Notre commune ne disposera que d'un siège au sein de cette nouvelle communauté. Le conseil municipal devra procéder à une nouvelle élection (au scrutin de liste paritaire à un tour ...) pour élire ce conseiller communautaire parmi les sortants. Chaque liste se composera de deux noms, le second candidat de la liste élue devenant ainsi conseiller communautaire suppléant.
- . Rappel des formations proposées par l'AMF à Savigneux sur les thèmes suivants : la gouvernance des EPCI, le 3 nov. 2016 (le maire y assistera), organiser les relations financières entre la commune et l'intercommunalité, le 1^{er} déc. 2016, la réforme des marchés, le 15 décembre 2016. Les membres du conseil qui souhaitent s'inscrire doivent le faire savoir en mairie
- . des courriers reçus en mairie de la part de propriétaires qui ne peuvent plus accéder à leurs parcelles, par le chemin des Clos celui-ci étant obstrué à deux endroits. Le conseil municipal accepte qu'un courrier soit adressé aux personnes concernées pour leur demander d'enlever ce qu'ils ont déposé sur cette voirie et bouche le passage.
- . lundi 3 octobre, une réunion de travail a eu lieu en mairie avec le bureau d'étude B. Ingénierie et la CALF. Elle concernait l'avant- projet finalisé des travaux à réaliser sur la Rue centrale (du carrefour de la rue des Bessonnes au carrefour avec le chemin du Suc) et plus précisément les eaux pluviales.
- . Samedi 15 octobre, inauguration du terrain multisport au stade
- . Lundi 17 octobre, conseil d'école
- . Mardi 18 octobre, conseil communautaire à la CALF
- . Lundi 24 octobre, réunion du Centre Communal d'Action Sociale
- . Vendredi 28 octobre, réunion publique en mairie à 19 h, présentation des travaux du COCA, Rue Centrale.
- . Jeudi 3 novembre, assemblée générale des maires à Montbrison. Le maire y assistera.
- . Lundi 7 novembre, réunion avec les associations de la commune,
- . Mardi 8 novembre, conseil municipal
- . Elections présidentielles le 23 avril 2017 et le 17 mai 2017, Elections législatives le 11 et 18 juin 2017
- . Elections sénatoriales le 24 septembre 2017
- . Réflexion à engager sur le devenir du bâtiment communal qui abrite le commerce au Bourg
- . Cérémonie des vœux : avec le personnel communal, le mercredi 4 janvier, et avec la population de la commune, le jeudi 5 janvier 2017
- . Journées de l'environnement (nettoyage de la commune) : Jean-Pierre Gachet rappelle qu'elles auront lieu vendredi 7 oct. avec les élèves de l'école. Il est fait appel aux élus disponibles pour accompagner les enfants (100 enfants). Il faut venir avec un gilet fluo jaune. Le lendemain matin, le nettoyage se fera avec les adultes. Départ à partir de l'école. Une information sera faite sur l'ambroisie, s'il y a suffisamment de monde.
- . Le 13 octobre aura lieu une réunion pour préparer l'inauguration du terrain multisport. Il est prévu d'installer le chapiteau du Comité des Fêtes au stade la veille de l'inauguration. Les personnes qui pourraient aider au montage du chapiteau seront les bienvenus.
- . Le 9 octobre 2016, exposition de caisses à savon dans le local communal au Bourg (à côté du commerce).
- . Jean François Taillandier rappelle que des travaux sont à effectuer pour éviter que le commerce (bâtiment communal, 36 rue centrale) soit inondé lorsqu'il pleut. Les travaux sont estimés à 1 443 € H.T **D'autres travaux** (une traversée de chemin 6 ml de tuyaux ...) doivent être faits rapidement également, à « Terland » vers chez M. Legallo, ils sont estimés à 393 € H.T. Ces estimations seront validées.
- . La commission communale voirie a travaillé sur le dossier classement de la voirie communale. Un conseil municipal sera programmé fin oct. ou nov. pour l'examiner. Lors de ce conseil il sera aussi question du dossier concernant l'avenir du bâtiment communal (commerce 36 Rue Centrale)
- . Didier Chambon, indique qu'il y a eu une conférence de presse sur le GR 3 bis, mais il n'a pas pu y assister car il l'a su trop tardivement. C'est la 2^{ème} fois qu'une convocation lui parvient tardivement. Il demande si on peut faire un courrier le signaler.
- . Le flocage pour isoler les combles de l'école élémentaire se fera pendant les vacances de Noël.

- Suite des informations communiquées au conseil municipal :
- . **Commission culture et sport du 13 octobre à la CALF** M. le maire et M. D. Chambon y assisteront (ils remplaceront les deux élus qui ne sont pas disponibles)
- . Commission communication : l'association vivre doit nous adresser des affiches relatives au **dépistage du** cancer du sein.

La séance de conseil est levée à 23 h 10.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,

Le présent compte rendu a été affiché en mairie à partir du 10 octobre 2016, Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,

5/5